

Le chariot élévateur à poste de conduite éleuable

CE TYPE D'ENGIN PERMET AU CARISTE DE S'ÉLEVER DE PLUSIEURS MÈTRES DE MANIÈRE À EXÉCUTER LA PRÉPARATION MANUELLE DES COMMANDES. RONALD DÉPOSE DONC LUI-MÊME LES BOÎTES SUR LA PALETTE. POUR LES BESOINS DE NOTRE DÉMONSTRATION, IL A ACCEPTÉ DE DÉROGER À SES HABITUELLES MÉTHODES DE TRAVAIL. QUELLES ERREURS A-T-IL COMMISES? CHERCHEZ BIEN...



LES ERREURS

- 1 Ronald porte un harnais de sécurité. Si ce dernier était solidement fixé à un point d'ancrage, ce serait parfait!
- 2 Il a quitté sa plateforme pour mettre le pied sur la palette où est déposée la marchandise. Petit plongeon en vue?
- 3 La palette est en très mauvais état. Espérons qu'elle ne s'écroulera pas pendant que Ronald est dessus.

- 4 La façon d'empiler les boîtes est à revoir! Elles débordent de la palette et sont en équilibre instable.
- 5 Des marchandises dépassent des alvéoles du palettier. Un transpalette manuel dont le timon est relevé se trouve également dans l'allée. Autant d'obstacles que le cariste pourrait heurter en descendant.
- 6 Son collègue Pursotam circule à pied très près du chariot élévateur. Et en chaussures de course!
- 7 Divers débris jonchent le sol. Un peu de nettoyage ne serait pas superflu.



Photos : Denis Bernier

être bien retenues par les pinces du chariot élévateur. Lorsque la palette n'est pas à niveau avec ce dispositif accrocheur, elle est retenue uniquement par les fourches. Ce qui n'est pas souhaitable. Quant aux charges, elles doivent être bien réparties. Par ailleurs, les palettes ne doivent pas excéder des lisses avant et arrière du palettier de plus de 5 à 10 cm (2 à 4 po).

Bien entendu, Pursotam ne circule jamais à pied dans les allées en présence de chariots élévateurs. Les caristes et les piétons respectent les règles de circulation établies. Quant au sol, il est bien dégagé et lisse. Et le transpalette manuel a été rangé.

Protection individuelle

La plateforme du chariot doit être protégée par un garde-corps et le cariste doit porter un harnais de sécurité conforme aux dispositions du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Ce harnais doit être fixé au point d'ancrage prévu à cet effet. Et dans un entrepôt, les chaussures de sécurité sont de mise. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions le personnel de Kuehne et Nagel, à Saint-Laurent, pour sa collaboration : Anita B. Elkaim, directrice régionale, Ressources humaines et administration, Albert Kerkhoven, directeur à l'exploitation, entrepôt, et enfin nos comédiens, Ronald Sunde et Pursotam Singh, tous deux associés d'entrepôt.

Nos personnes-ressources : Pierre Bouliane, conseiller en prévention à l'ASP Transport Entreposage, Chantal Leclair, inspectrice à la Direction régionale Montréal 1, Yvon Papin, conseiller à la Direction de la prévention-inspection, et Bernard Paquet, ingénieur et conseiller à la Direction de la prévention-inspection, tous trois de la CSST.

LES CORRECTIONS

Ronald a évidemment reçu une formation sur la conduite des chariots élévateurs. Ses pieds ne quittent jamais sa plateforme. La palette ne sert qu'à recevoir les marchandises. Il positionne son chariot de façon à avoir le meilleur

accès possible à l'alvéole du palettier. Ainsi, il évite une posture contraignante pour son dos.

Les palettes doivent toujours être en bon état. Celles qui sont abîmées sont remplacées. Elles doivent également